



COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Plan Communal de Développement de la Nature

Bilan des actions réalisées en 2001
&
Projets d'actions pour l'année 2002

Réunion des partenaires du PCDN du 13 février 2002
Conseil communal du 25 mars 2002.



Plan Communal de Développement de la Nature

Beauvechain

Table des matières

Avant-propos

1. SEMAINE DE L'ARBRE 2001	4
1.1. PLANTATION ET AMENAGEMENT DU BASSIN D'ORAGE DU PETIT JEAN : OBJECTIFS	4
1.2. DESCRIPTION DU PROJET	4
1.3. BREVE DESCRIPTION DU MILIEU ET DU PAYSAGE	4
1.4. AGENDA D'EXECUTION	4
1.5. BUDGET.....	5
2. " AUPRES DE MON ARBRE... " EN 2001 : ACTION PLANTATION	5
2.1. DISTRIBUTION D'ARBRES INDIGENES A BAIES ET FRUITIERS A HAUTE ET MOYENNE TIGE	5
2.2. ELABORATION D'UNE BROCHURE PEDAGOGIQUE « PLANTATION »	5
2.3. PARTICIPATION A LA PLANTATION D'UNE HAIE A L'ECOLE CARITAS	6
3. ESPACES PUBLICS: PRES FLEURIS, VERGERS, ARBRES D'ALIGNEMENT	6
3.1. PRE FLEURI & JARDIN MEDICINAL A LA BRUYERE : ENTRETIEN & PANNEAU D'INFORMATION	6
3.2. ESPACES VERTS AUTOUR ET/OU DANS LES LOTISSEMENTS.....	6
3.3. PLANTATIONS ET ENTRETIEN DES HAIES ET DES ARBRES DANS NOS CIMETIERES	6
3.4. TABLEAU RECAPITULATIF DES ARBRES DISTRIBUES ET PLANTES DANS LA COMMUNE	7
4. ENTRETIEN DES CHEMINS CREUX.....	8
5. FAUCHAGE TARDIF	8
6. RECENSEMENT DES HIRONDELLES ET PLACEMENT DE NICHOURS	9
6.1. RECENSEMENT DES HIRONDELLES DE CHEMINEE	9
6.2. RECENSEMENT DES HIRONDELLES DE FENETRE.....	10
7. PRESERVATION DU BUSARD CENDRE.....	10
8. PARTICIPATION AU RECENSEMENT DU GRAND HAMSTER D'EUROPE	11
9. ATLAS DES OISEAUX NICHEURS EN REGION WALLONNE 2001-2005: PARTICIPATION .	11
10. C.R.E.A.V.E.S.....	11
11. RESERVE NATURELLE DU GRAND BROU : CLASSEMENT & GESTION.....	12
11.1. SUIVI DU CLASSEMENT	12
11.2. GESTION ET ENTRETIEN	13
12. SUIVI DE L'AVIFAUNE MIGRATRICE AU BASSIN D'ORAGE DE NODEBAIS	13
13. CONTRAT DE RIVIERE.....	14
14. LUTTE CONTRE LES INONDATIONS : TRES BREF APERÇU.....	15
14.1. BASSINS D'ORAGE : CREATION & AMENAGEMENT.....	16
<i>A La Bruyère</i>	<i>16</i>
<i>A Nodebais</i>	<i>16</i>
<i>Le Petit Jean à Beauvechain/Tourinnes-la-Grosse</i>	<i>17</i>
<i>Les Forges à Hamme-Mille</i>	<i>17</i>
14.2. PRAIRIE INONDABLE A TOURINNES-LA-GROSSE A LA CROISEE DU MILLE ET DE LA NETHEN.....	17
14.3. ENTRETIEN REGULIER DE NOS COURS D'EAU	18
15. FORMATION D'ECO-CANTONNIERS COMMUNAUX.....	18
16. ANIMATION DANS LES ECOLES	18



17. CONCOURS DE DESSIN DANS LES ECOLES.....	18
18. PARTICIPATION A LA JOURNEE "PLACE AUX ENFANTS"	19
19. ACTION "MESANGE & CAMERA"	19
20. OPERATION "COMBLES & CLOCHERS"	19
20.1. A L'EGLISE DE BEAUVECHAIN.....	20
20.2. A L'EGLISE DE L'ECLUSE.....	20
20.3. A L'EGLISE DE HAMME-MILLE.....	21
20.4. A L'EGLISE DE NODEBAIS.....	21
21. ADHESION AU "MANIFESTE BELGE DE L'EAU"	21
22. GESTION DES DECHETS & PARTICIPATION CITOYENNE.....	22
23. AGRICULTURE & COLLECTES DE BACHES AGRICOLES.....	23
24. AGRICULTURE & MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES	23
25. CREATION D'UN VERGER DE VARIETES ANCIENNES A LA RUE DE LA CURE.....	23
26. ELABORATION DE PROMENADES DANS NOS VILLAGES.....	23
27. EXPOSITION ANNUELLE	24
28. SENSIBILISATION ET PARTICIPATION CITOYENNES	24



Avant-propos

Capital à transmettre aux générations futures et souvent méconnu, notre patrimoine naturel et paysager méritait d'être étudié et de faire l'objet d'une politique responsable de conservation et de gestion pour en préserver les valeurs écologiques.

Aussi, nous avons décidé et réalisé un Plan Communal de Développement de la Nature afin d'établir un inventaire des actions à mener à court, moyen et long terme en faveur de la biodiversité et de la protection de nos paysages.

Notre Plan Communal de Développement de la Nature est le résultat d'un long travail d'écoute et de dialogue entre les membres du Collège des bourgmestre et échevins et plus de 40 partenaires et représentants de mouvements associatifs; il a fait l'objet d'une enquête publique et d'une exposition en septembre 1999 ainsi que d'une brochure d'information destinée à tous nos concitoyens.

Pour une cohérence parfaite de la préservation de notre cadre de vie, la protection et la valorisation de notre patrimoine naturel et paysager font partie intégrante de notre Plan Communal de Développement Rural et du respect des activités agricoles.

Pour protéger et améliorer notre patrimoine environnemental, caractérisé par les vallées humides le long de nos rivières, que sont la Néthen, le Schoorbroeck et leurs affluents, et par des paysages offrant de très belles vues vers des plateaux composés de grands champs et de prairies, de nombreuses actions ont déjà été menées et nous renvoyons le lecteur à la mise à jour des fiches-projets du PCDN.

L'objectif du présent rapport est de présenter, de manière très succincte, le suivi et l'état d'avancement des actions plus particulièrement entreprises en 2001 dans le cadre du PCDN et du maillage écologique.

Certaines actions du PCDN, de par leur objet, ont trouvé leur terme en cette année 2001.

Par ailleurs, de nombreuses actions entamées seront, bien évidemment, poursuivies dans le temps et feront l'objet d'un suivi attentif.

Enfin, de nouveaux projets à mettre en œuvre, en 2002, sont proposés.



1. Semaine de l'arbre 2001

Dans le cadre des actions environnementales menées par la Région wallonne, la commune de Beauvechain participe chaque année à la "Semaine de l'arbre".

Les trois actions proposées par la Région wallonne aux communes étaient les suivantes :

- opération de distribution de plants à la population;
- opération de plantations dans les espaces publics;
- opération d'aménagement d'un espace "naturel", en vue de sa valorisation et/ou de sa préservation.

Le Collège des bourgmestre et échevins, soucieux de rencontrer les objectifs du PCDN en matière de conservation et/ou d'amélioration de la biodiversité dans les sites de retenue des eaux à aménager sur le territoire communal, a introduit le projet d'aménagement et de plantation du bassin d'orage du Petit Jean. Ce projet a été retenu par les autorités wallonnes.

1.1. Plantation et aménagement du bassin d'orage du Petit Jean : objectifs

- Intégration du bassin d'orage dans le paysage.
- Amélioration du maillage écologique en zone agricole.
- Le but est d'obtenir un résultat de la biodiversité de la faune et de la flore équivalent au résultat obtenu au bassin d'orage de Nodebais.
- Suivi de l'intégration du bassin au niveau de l'évolution de la biodiversité du site (cf. le suivi entrepris depuis trois ans au site de retenue d'eau de Nodebais); ce suivi entre dans les objectifs du PCDN et du PCDR.

1.2. Description du projet

- Il s'agit de ceinturer le bassin du Petit Jean par une bande boisée et par un semis de plantes herbacées sur les versants du bassin.
- Le fond du bassin ne sera pas planté afin de laisser s'installer un semis naturel.
- La bande boisée sera constituée de saules (têtards), sureaux, bourdaines, viornes aubiers, sorbiers des oiseleurs, fusains et cornouillers sanguins. Afin de favoriser la faune ce sont principalement des arbres à baies qui ont été choisis.
- Les talus seront ensemencés de graminées et de plantes indigènes à fleurs vivaces, comme, par exemple, la Grande Marguerite.

1.3. Brève description du milieu et du paysage

Actuellement, le sol est nu. En plantant, nous ne pouvons qu'améliorer le site.

Les abords immédiats sont constitués de champs et prairies de la zone agricole. Les maisons se trouvant dans la zone d'habitat à caractère rural surplombent le site et ont donc une vue directe sur celui-ci.

1.4. Agenda d'exécution

Hiver 2001-2002 : plantation des arbustes
Printemps 2002 : semis des plantes herbacées



1.5. Budget

	Longueur/surface	Quantité	Coût	Coût total
Bande boisée	235 m	5 pièces/m (2 rangs)	4,28 €/m	1.004,9 €
Semis	220m x 5 m = 1100 m ²	30 à 50 kg/ha	1.115,5 €/ha	111,6 €
			TOTAL	1.116,5 €

La Région wallonne nous a accordé un budget de 1.115,5 €

2. " Auprès de mon arbre... " en 2001 : action plantation

2.1. Distribution d'arbres indigènes à baies et fruitiers à haute et moyenne tige

Dans le cadre de la campagne de distribution d'arbres et d'arbustes "Auprès de mon arbre...", plus de 2.200 plants, des essences ci-après, ont été distribués à la population le 24 novembre 2001:

- Aubépine à 2 styles (90-120 cm),
- Bouleau verruqueux,
- Bourdaine,
- Cassis (5-8 branches),
- Cerisier (haute tige),
- Charme commun (60-90 cm),
- Cornouiller sanguin,
- Eglantier,
- Fusain,
- Houx (25-30 cm),
- Néflier (1/2 tige),
- Prunellier,
- Prunier (1/2 tige),
- Sorbier des oiseleurs,
- Troène commun (90-120 cm),
- Viorne obier.

La plupart de ces essences sont des essences à baies ou fruits. Ces essences sont des espèces originaires de notre région qui, une fois plantées, contribuent au maillage écologique, à la préservation et à l'amélioration de notre patrimoine naturel et paysager.

La commune a investi sur fonds propres un montant de 3.000 € prélevé à l'article budgétaire 2001: maillage écologique et la Province du Brabant wallon a octroyé une subvention de 1.239 € dans le cadre de sa campagne "Auprès de mon arbre... 2001".

2.2. Elaboration d'une brochure pédagogique « plantation »

Un dépliant explicatif relatant les conditions de plantation, la législation en vigueur et les possibilités de subventions par la Région wallonne a été distribué à chaque personne venue chercher des arbres lors de l'opération provinciale "Auprès de mon arbre...".

Ce dépliant est encore fréquemment distribué, à la demande, afin d'informer nos concitoyens sur des questions précises relatives à la législation, aux conditions de plantation, etc.



2.3. Participation à la plantation d'une haie à l'école Caritas

Des plants excédentaires de la distribution d'arbres ont été utilisés pour compléter des haies et autres espaces verts publics ou appartenant à une collectivité publique comme l'école Caritas.

Le solde des plants excédentaires est mis en jauge et sera planté dans des espaces publics contribuant ainsi au maillage écologique, à la préservation et à l'amélioration de notre patrimoine naturel et paysager.

3. Espaces publics: prés fleuris, vergers, arbres d'alignement

3.1. Pré fleuri & jardin médicinal à La Bruyère : entretien & panneau d'information

Les aménagements en jardin naturel et plantes médicinales sur la parcelle située à proximité de l'école de La Bruyère sont terminés depuis l'année 2000.

Les abords du pré fleuri sont tondus afin de marquer l'entretien du site pour le coup d'œil du passant. Les plantes médicinales et aromatiques se développent petit à petit.

Ce site est accessible sur rendez-vous en contactant l'administration communale.

Prochainement, un panneau didactique sera placé sur le site.

3.2. Espaces verts autour et/ou dans les lotissements

Tous les nouveaux grands lotissements font et feront, s'il échet, l'objet d'un suivi attentif quant à l'aménagement des espaces verts.

Structure verte ceinturant un lotissement, verger de variétés anciennes, pré fleuri, etc. sont ou seront, s'il échet, aménagés.

A titre d'exemple, le lotissement de la rue de Tourinnes à Hamme-Mille intègre arbres d'alignement, verger de variétés anciennes et pré fleuri.

3.3. Plantations et entretien des haies et des arbres dans nos cimetières

En 1998, les nouveaux cimetières des villages de Beauvechain et Nodebais ont fait l'objet de plantations de haies et d'arbres.

Les essences sont des espèces indigènes, des Charmes et des Erables champêtres, qui contribuent ainsi au maillage écologique, à la préservation et à l'amélioration de notre patrimoine naturel et paysager.

Les haies ceinturent les cimetières mais sont également plantées le long des allées qui délimitent les tombes.

Ces plantations font l'objet d'un entretien régulier par les ouvriers communaux.



3.4. Tableau récapitulatif des arbres distribués et plantés dans la commune

Espèces	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	Total
Amélanancier		100						100
Aubépine		80		125	15		150	370
Aulne blanc		125						125
Aulne de Corse		125						125
Aulne glutineux		155						155
Bouleau verruqueux				25			100	125
Bourdaine		100					100	200
Cassis	100						200	300
Cerisier							150	150
Charme commun		200		500	150		200	1050
Chêne pédonculé					25			25
Cognassier						100		100
Cornouiller mâle		50						50
Cornouiller sanguin		150	300	75	25		150	700
Eglantier		30			10		100	140
Erable champêtre		100			100			200
Erable plane				22				22
Erable sycomore					25			25
Framboisier		10						10
Frêne commun					25			25
Fusain		100					150	250
Groseiller						65		65
Hêtre commun					75			75
Houx commun		50					100	150
If commun					15			15
Mahonias			300					300
Mérisier				25				25
Néflier							150	150
Noisetier		150		50	1275			1475
Peuplier tremble					25			25
Poirier	150				250	85		485
Pommier cox			300					300
Pommier sauvage		50						50
Prunellier		100		50	15		100	265
Prunier							150	150
Sorbier des oiseleurs		100			10		100	210
Sureau noir		50		25	25			100
Troène commun		200			5		200	405
Vigne						100		100
Viorne obier		100			25		100	225
Total	250	2125	900	897	2095	350	2200	8817

4. Entretien des chemins creux

Une attention toute particulière est réservée à l'entretien des chemins creux dans la commune.

Toutefois, l'entretien de la rue de la Gloriette fut l'objet, en février 2001, d'un courrier d'AEB au Collège des bourgmestre et échevins contestant la méthode d'entretien réalisée par la commune.

Dans la rigueur qu'imposent la gestion et l'entretien des chemins creux, l'avis de Division Nature et Forêt de la Région wallonne a été sollicité afin de donner un avis circonstancié sur l'entretien de la rue de la Gloriette et sur la gestion, en général, des chemins creux.

Aussi, faisant suite à la visite sur les lieux de Messieurs KRACK et PIETERHOMS et à l'analyse de l'entretien de la rue de la Gloriette effectuée le 3 avril 2001, il s'avère que ce chemin fait l'objet d'un entretien adéquat; néanmoins, il faudra veiller à combler les talus dénudés de toute végétation arbustive par des plantations.

De manière générale, l'entretien des chemins creux publics sera poursuivi tout en veillant à combler les talus dénudés par la plantation d'une végétation arbustive.

5. Fauchage tardif

Depuis 1995, le fauchage tardif est d'application dans la commune. Suite à plusieurs réunions entre la commune et la Région wallonne, les zones de fauchage tardif sont passées de 35 km à 14 km. Cette diminution s'explique par les normes de la Région wallonne, les chemins creux boisés ne pouvant être repris dans le calcul du fauchage tardif.

Les bords de routes fauchés tardivement viennent en aide à une majorité d'espèces sauvages de nos régions en mettant à leur disposition un habitat étendu et varié en raison de multiples facteurs écologiques (microclimat, nature du sol, régime hydrique, fertilité, relief, orientation des pentes par rapport à l'ensoleillement, etc.) qui se succèdent parfois sur des distances très courtes. La végétation des bords de route est constituée principalement d'espèces caractéristiques des prairies de fauche et vivaces pour la plupart.

Cet été 2001, Monsieur François NAVEAU et Monsieur Luc BAILLY de la Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement de la Région wallonne et l'Eco-conseiller de la commune ont effectué des relevés phytosociologiques des bords de route mis en fauchage tardif.

Les résultats, comparés aux relevés de 1999, sont plus que concluants. De nombreuses plantes devenues rares en Brabant et en Wallonie ont été découvertes sur les accotements des voiries communales de l'entité.

Chaque village a sa spécificité dans la rareté.

L'Ecluse voit jaillir un accent méridional de ses bords de route où dominent par exemple l'Origan, plante très mellifère donnant une vie luxuriante de couleurs à tout un talus; l'entomofaune - les insectes - en est ravie, ainsi les Paons du jour ou encore les Machaons (papillons aux couleurs chatoyantes) côtoient les Guêpes solitaires dans une atmosphère digne de la Provence.



A Hamme-Mille, nous retrouvons de l'Origan et plusieurs espèces d'Éperviers, plantes des milieux secs dont le nom vient d'une croyance populaire suivant laquelle les éperviers se servaient du suc de la plante pour fortifier leur vue.

A Tourinnes-la-Grosse, c'est l'Epipactis helleborine (Orchidée) qui met l'accent sur le bon état de l'accotement herbeux et la cerise sur le gâteau se découvre à Nodebais où s'épanouit en trois endroits une plante exceptionnelle: la Jasione des montagnes. Cette dernière pousse dans les pelouses sableuses en terrain pauvre et aride.

Ces relevés botaniques reflètent la bonne gestion des bords de route en fauchage tardif dont les autorités locales ne peuvent que se réjouir et qui leur permettent d'en affiner le plan de gestion afin d'avoir un impact futur encore plus important sur le maillage écologique à Beauvechain.

Le suivi du fauchage tardif fera l'objet d'une présentation par Monsieur Naveau, DGRNE, ce 13 février 2002 lors de la réunion des partenaires du PCDN.

6. Recensement des hirondelles et placement de nichoirs

Afin d'effectuer un recensement des hirondelles dans nos villages, une information a été publiée dans le bulletin du FCVN et une lettre a été adressée par les autorités locales à chaque agriculteur.

Depuis le printemps 2000, un inventaire par échantillonnage est mené dans certaines fermes.

Les résultats sont les suivants:

6.1. Recensement des Hirondelles de cheminée

Nom	Adresse	Village	Recensement 2000	Recensement 2001
BRASSEUR	Rue Jules Coisman, n° 1	Hamme-Mille	1	1
COOSEMANS	Chaussée de Namur, n° 88	Nodebais	5	5
DELESTINNE	Ruelle Clausse, 4	Hamme-Mille	3	1
DRAYE	Rue Longue, n° 79	Beauvechain	4	2
GHAYE	Ferme de l'Éspinette, n° 1	Tourinnes-la-Grosse	4	6
LAFALIZE	Rue Decoster, n° 3	Beauvechain	2	1
LAMBLOT	La Valduc, n° 1	Hamme-Mille	3	6
PARDOMS	Rue de Louvain, n° 14	Beauvechain	2	1
SNAPPE	Rue de la Néthen, n° 27	Beauvechain	4	/
STROO-RUELLE	Chaussée de Namur, n° 96	Nodebais	1	1
VAN EYCK	Rue de Louvain, n° 13	Beauvechain	1	1
VANCASTER	Rue de Bierbeek, n° 1	Hamme-Mille	1	2
VANDENBOSCH	Rue des Anges, n° 11	Beauvechain	3	3
VANDERWEGEN	Avenue des Combattants, n° 12	Beauvechain	3	5
TOTAL			38	35



6.2. Recensement des Hirondelles de fenêtre

Nom	Adresse	Village	Recensement 2000	Recensement 2001
BRASSEUR	Rue Jules Coisman, n° 1	Hamme-Mille	1	0
COOSEMANS	Chaussée de Namur, n° 88	Nodebais	11	13
EVARD	Rue de l'Etang, 5	Nodebais	?	1
PARDOMS	Rue de Louvain, n° 14	Beauvechain	13	14
TONNEUS	Avenue des Combattants, 16	Beauvechain	?	1
TROTTOIR	Rue Jules Coisman, n° 15	Hamme-Mille	34	41
VANDEBOCH	Rue de Wahenge, 21	La Bruyère	23	25
VANDERWEGEN	Avenue des Combattants, n° 12	Beauvechain	4	4
TOTAL			98	99

Globalement, la population des Hirondelles de cheminée est en léger déclin. Ce déclin s'explique par la diminution des fermes dont l'activité principale est l'élevage. Nous pouvons remarquer que la diminution n'est pas brusque mais suit de quelques années l'arrêt de l'exploitation.

En ce qui concerne l'Hirondelle de fenêtre, sur le territoire communal, la population se maintient mais les sites potentiels de nidifications diminuent. AEB et les BNVR ont organisé une journée "Hirondelle sans frontière" relatant les problèmes précédemment cités. Dans ce cadre, la commune de Beauvechain s'est jointe à l'action par le placement de nichoirs sur une façade de la maison communale.

Dans le cadre du maillage écologique, un investissement dans l'achat de nichoirs spécifiques pourrait être envisagé, mais cette action pour qu'elle puisse porter ses fruits ne peut être faite qu'en collaboration avec AEB pour la partie placement et inventaire. La commune, seule, ne peut investir tout son temps dans cette seule action.

7. Préservation du Busard cendré

Disparu de la vallée de la Dyle comme nicheur depuis 1956, le Busard cendré a marqué son retour en Belgique en nichant cette année 2000 à Beauvechain.

C'est en juillet 2000 que des naturalistes des Natuurreservaten (BNVR) ont découvert un couple de Busards cendrés nichant sur le territoire communal.

Le Busard cendré est un rapace d'1,10m d'envergure, de couleur gris cendre, qui niche rarement - un à deux couples par an - en Belgique.

Quand il niche dans notre pays, c'est plus particulièrement en Campine et en Gaume qu'il est localisé; toutefois, affectionnant les bas-marais, il a progressivement pris comme milieu de substitution les champs de céréales.

Aussi, pour protéger ce couple de Busards cendrés et sa progéniture, plusieurs actions ont été menées par les autorités locales en partenariat avec le cultivateur des lieux et les associations locales LRBPO-Hesbaye et AEB.

Ainsi, le couple a été suivi quotidiennement par les différents intervenants afin de prévenir le moindre danger pour la couvée.



L'agriculteur a dû retarder sa récolte de céréales; aussi, les autorités locales ont budgétisé un montant de 10.000,-FB pour l'indemniser.

Début août 2000, un jeune volait dans le ciel bleu de Beauvechain.

En 2001, seuls des estivants ont été vus en période de nidification.

8. Participation au recensement du Grand Hamster d'Europe

Strictement protégé par l'annexe II de la Convention de Berne, ce rongeur est actuellement sérieusement menacé de disparition. Des populations clairsemées occupent certaines zones du territoire wallon dévolues aux cultures.

Beauvechain est probablement l'un des rares endroits où l'on peut encore trouver cette espèce à l'état sauvage. L'asbl AVES a organisé des recensements sur le territoire communal, les champs ont ainsi été arpentés en fonction des moissons; malheureusement, ces recensements n'ont pas eu un résultat probant sur le territoire communal.

9. Atlas des oiseaux nicheurs en Région wallonne 2001-2005: participation

La Région wallonne en collaboration avec l'asbl AVES a lancé une campagne de grande envergure ayant pour but de recenser les oiseaux nicheurs de Wallonie.

Selon les premiers résultats recueillis, plusieurs espèces nicheuses présentes sur le territoire communal ont une importance au niveau wallon comme:

- 2 couples de Traquets pâtres, les seuls du Brabant wallon;
- plus de 6 couples de Pics mars en forêt de Meerdael;
- la nidification probable de la Marouette ponctuée au bassin d'orage de Nodebais.

10. C.R.E.A.V.E.S.

Les membres du Collège des bourgmestre et échevins, constatant que certains de leurs concitoyens se déplaçaient au Centre de Revalidation des Espèces Animales Vivant à l'Etat Sauvage de La Hulpe afin d'y porter un animal trouvé et blessé, ont décidé de créer une antenne locale C.R.E.A.V.E.S. à Beauvechain en juillet 1999.

Cette antenne locale, service supplémentaire offert aux habitants de notre commune, est située à la maison communale; les animaux blessés et déposés à la maison communale sont conduits chaque soir au Centre de La Hulpe.

Depuis sa création, en juillet 1999, l'antenne C.R.E.A.V.E.S. de Beauvechain a trouvé son rythme de croisière.

En 2000 et 2001, l'antenne locale C.R.E.A.V.E.S. a accueilli respectivement 46 et 38 animaux :



Oiseaux	2000	2001
Accenteur mouchet	1	1
Bondrée apivore		1
Buse variable		3
Chouette chevêche		2
Chouette effraie	1	
Cornelle noire		2
Epervier d'Europe	2	
Etourneau sansonnet	1	4
Faisan de colchide	2	1
Faucon crécerelle		5
Faucon hobereau	1	
Héron cendré	1	1
Martin pêcheur	1	1
Martinet noir	1	
Merle noir	8	3
Moineau domestique	1	1
Pic vert	1	
Pie bavarde		2
Pinson des arbres		1
Poule d'eau	1	
Rougequeue noir		3
Rousserolle effarvatte		1
Tourterelle turque	5	1
Vanneau huppé	2	
Total	29	33

Mammifères	2000	2001
Hérisson	6	1
Lièvre	1	
Oreillard (Chauve-souris)	1	
Pipistrelle (Chauve-souris)	2	
Total	10	1
Animaux domestiques	2000	2001
Colombe	1	
Perruche ondulée	1	
Pigeon domestique	3	2
Pigeon Queue de Paon	1	
Tortue de Floride	1	2
Total	7	4
TOTAL GENERAL	46	38

11. Réserve naturelle du Grand Brou : classement & gestion

11.1. Suivi du classement

Le Conseil communal, en sa séance du 18 septembre 1995, a décidé de demander au Ministère de la Région wallonne, DGRNE, Division de la Nature et des Forêts, le rachat de la roselière du "Grand Brou" à Tourinnes-la-Grosse et sa gestion sous forme de réserve naturelle.

Le comité d'acquisition de la Région wallonne a procédé à l'estimation du terrain et au rachat des parcelles - privées et publiques - concernées par le site.

Le Conseil communal, en sa séance du 28 juin 1999, a décidé de vendre de gré à gré au Ministère de la Région wallonne, un bois sis au lieu dit "Champ de Hamme", cadastré 4^{ème} Division, Section A, numéro 233 B, pour une contenance de 2 ares 50 ca, pour les besoins de la création de la réserve naturelle domaniale de la roselière du "Grand Brou".

En 2001, la Région wallonne a agrandi la réserve en achetant 4 ha situés en fond humide en amont du site de retenue d'eau de Nodebais.

Ainsi, la réserve naturelle du Grand Brou comptera 10 ha.



L'arrêté du Gouvernement wallon relatif au classement devrait être publié prochainement au moniteur.

Dans le courant du mois de septembre 2001, le conseiller en Environnement a contacté Monsieur GALOUX, Chef de cantonnement, pour connaître la date de parution au Moniteur belge de la mise en réserve domaniale de la roselière du Grand Brou. Ce dernier précise que le dossier est en voie de finalisation. Toutefois, la parution de l'arrêté de classement en réserve naturelle domaniale est toujours en attente.

11.2. Gestion et entretien

Pas moins de 6 hectares de roselières sont gérés en tant que réserve naturelle domaniale de la Région wallonne.

Le 10 janvier 2002, Messieurs KRACK et PIETERHOMS du MRW, DGRNE, DNF précisent qu'une partie de la roselière va être fauchée avec la collaboration d'une équipe du CRABE dans le cadre d'une formation dispensée aux ouvriers de la Nature et par les élèves de dernière année de l'enseignement technique en sylviculture de l'Institut Technique Horticole de la Communauté française de Gembloux et ce conformément au plan de gestion établi par la Commission de gestion des Réserves Naturelles domaniales.

12. Suivi de l'avifaune migratrice au bassin d'orage de Nodebais

Situé à proximité de la vallée de la Dyle, le site de retenue d'eau de Nodebais se trouve à un emplacement stratégique de halte migratoire.

Deux types de suivis ont été réalisés: un suivi des observations et un suivi scientifique par la méthode du baguage. Ces suivis permettent au service de la Voirie et des Cours non navigables de la Province du Brabant wallon d'adapter le plan de gestion du site en fonction de la biodiversité.

En 1999 et 2000, pour des questions budgétaires, seul un suivi des passereaux a été réalisé. La méthode utilisée était la repasse nocturne élaborée en fonction des observations effectuées sur le site. Celle-ci a été réalisée sur le flanc droit du bassin d'orage (au milieu des Saules) ainsi que dans le fond de la roselière.

En 2001, dans le cadre du PCDR et de l'amélioration du maillage écologique, un crédit budgétaire a été affecté au remplacement d'une partie du matériel usager.

Une autorisation nominative de capture d'oiseaux à titre scientifique pour le baguage est émise tous les deux ans par la Région wallonne. La dernière autorisation délivrée au conseiller en environnement de Beauvechain se termine le 30 novembre 2001. Une nouvelle autorisation a été délivrée par la Région wallonne et est valable jusqu'au 31 décembre 2003.

Parallèlement, une autorisation d'accès au site de retenue d'eau de Nodebais a été délivrée par la Députation permanente du Conseil provincial du Brabant wallon du 25 septembre 1999 au 27 octobre 1999 et du 20 mars 2000 au 30 novembre 2001.

En 1999, du 26 septembre au 27 octobre en 6 actions de captures, 233 oiseaux ont été bagués, mesurés et pesés.



En 2000, la migration a été étudiée durant une semaine complète, soit du 19 août 2000 au 27 août 2000. Durant cette période, pas moins de 766 oiseaux ont été capturés, bagués et mesurés. 7 oiseaux bagués ailleurs en Belgique étaient contrôlés à Nodebais.

Pour l'année 2001, 160 mètres de filets ont été placés et la migration d'automne a été étudiée du 11 août au 3 septembre 2001. Durant cette période, un stand a été placé le long de l'ancien vicinal afin d'associer riverains, promeneurs et membres de diverses associations locales à l'intérêt de l'aménagement écologique des bassins d'orage.

Durant cette session, 2.186 oiseaux ont été capturés dont 24 oiseaux bagués ailleurs en Belgique, 5 oiseaux bagués aux Pays-Bas et 2 oiseaux bagués en Norvège.

Une centaine de personnes et une septantaine d'enfants des plaines de vacances communales ont visité le site durant cette campagne. Le nombre de visiteurs (place aux enfants, journée des contrats de rivière, etc.) peut être estimé à 500 personnes.

Cette campagne a été suivie de 8 actions ponctuelles, soit 286 oiseaux.

En 2002, un suivi plus particulier des effectifs nicheurs sera effectué (séance de capture matinale par décade en avril, mai, juin et début juillet); aussi, les filets seront répartis de façon homogène sur le site sans aucun autre artifice de capture. Cette formule permet d'inscrire le site dans un programme de suivi européen.

13. Contrat de rivière

Pour mémoire :

- L'entretien des cours d'eau de 2^{ème} catégorie relève de la compétence de la Province du Brabant wallon.
- Les autorités locales accordent une attention particulière à l'aménagement et à la réfection de l'égouttage; le PCGE, version définitive, a été approuvé par le Conseil communal en date du 2 février 1998;
 - ainsi, d'importants travaux d'égouttage ont déjà été réalisés et depuis 1995 :
 - rue de la Cabourse;
 - rue d'Hougaerde;
 - rue de Sclimpré;
 - rue des Anges;
 - rue de la Teinturerie;
 - rue du Vénérable;
 - chemin des Prés;
 - rue de la Cabine
 - sentier de Louvain;
 - rue de La Bruyère St. Martin;
 - rue du Culot, 1^{ère} partie;
 - et de nouveaux travaux d'égouttage sont planifiés dans le cadre du Plan Triennal 2001-2003 :
 - rue du Culot (2^{ème} partie);
 - rue du Rivage et de Sclimpré;
 - rue du Grand Brou.



Le Contrat de rivière "DYLE et affluents" a été signé le 24 avril 1998 au Château de La Hulpe en présence de S.A.R. le Prince Laurent de Belgique et des 47 membres du Comité de suivi.

Toutefois, les premiers balbutiements du Contrat de rivière "Dyle et affluents" sont bien antérieurs à 1998.

En effet, c'est la circulaire ministérielle du 18 mars 1993 qui précise les conditions d'acceptabilité et les modalités d'élaboration des Contrats de rivière en Région wallonne.

Aussi, dès 1993, les autorités locales ont participé à l'élaboration dudit Contrat et en ont délibéré plusieurs fois.

De plus, depuis 1994, de nombreux courriers sont échangés entre les responsables du Contrat de rivière et les autorités locales. Ces courriers traitent principalement de l'inventaire et des relevés des points noirs de nos cours d'eau afin de définir les zones nécessitant une action prioritaire.

En date du 24 juin 1996, le Conseil communal a décidé d'adhérer au principe du Contrat de rivière "Dyle et affluents" dans son ensemble et d'approuver les dispositions générales énoncées dans la Charte dudit Contrat mais sous réserve que le type de procédure élaborée soit fondé sur la concertation et le consensus, la commune entendant jouer son rôle de partenaire à part entière, dans le respect des principes de l'autonomie communale et de l'intérêt général de la population et qu'à défaut d'une analyse financière préalable et précise, la commune se garde la latitude de ne pas collaborer à la réalisation de l'une ou l'autre proposition qui impliquerait des dépenses jugées excessives par rapport à ses capacités financières.

La Charte du Contrat de rivière "Dyle et affluents" s'articule autour de 29 propositions regroupées autour de 5 objectifs :

- associer la population aux décisions;
- améliorer la qualité des eaux de surface;
- favoriser une gestion hydraulique globale;
- protéger et gérer le patrimoine naturel;
- promouvoir l'information et la sensibilisation.

Le premier programme d'actions à mettre en œuvre par la commune a fait l'objet d'une mise à jour : en sa séance du 12 novembre 2001, le Collège des bourgmestre et échevins a décidé d'établir un nouveau programme d'actions du Contrat de rivière au niveau communal pour les trois prochaines années.

Ce 15 décembre 2001, à l'invitation du Député permanent, Monsieur Jean-Marie FLAHAUT, une réunion du Comité de suivi du Contrat de rivière a permis de faire le point sur l'état d'avancement du Contrat de rivière "Dyle et affluents" et plus particulièrement sur le deuxième inventaire des points noirs de nos cours d'eau réalisé en 2001 ainsi que sur les programmes d'actions des différents partenaires.

14. Lutte contre les inondations : très bref aperçu

Pour mémoire, deux études universitaires relatives aux bassins versants de notre commune ont été réalisées :



- l'étude relative aux phénomènes d'inondations pour les vallées de la Thyle et de la Néthen, bassin de la Dyle, réalisée en 1996 par l'Unité d'Hydraulique Agricole de la Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux;
- l'étude de l'Unité du Génie Rural de l'Université Catholique de Louvain sur l'implantation de bassins d'orage sur la Néthen, à la demande du Service Technique Provincial de la Voirie et des Cours d'Eau non navigables.

Ces études corroborent les observations rencontrées sur le terrain lors des inondations par les autorités locales.

L'étude de l'Unité du Génie Rural de l'UCL a fait l'objet d'une présentation aux autorités locales et aux membres du groupe de travail "Bassins d'orage" de la CCAT en septembre 1997.

Il résulte de cette étude que pour réduire les risques d'inondations dans nos villages, trois bassins d'orage devraient être réalisés sur le territoire de la commune de Beauvechain; ils devraient se situer :

- à Tourinnes-la-Grosse, à l'exutoire n° 2 de la base militaire, à l'arrière de la rue du Petit Jean;
- à Hamme-Mille, sur la Néthen, au pré de Litrange;
- à Nodebais, sur le Nodebais, à proximité de l'ancienne voie vicinale.

Suite aux interventions déterminées des autorités locales, ces réalisations sont - et seront pour le bassin d'orage des Forges à Hamme-Mille - concrétisées en synergie avec les Services Techniques provinciaux et le Ministère de la Défense pour le bassin du Petit Jean.

Par ailleurs, depuis 1996, chaque inondation a fait l'objet d'un rapport circonstancié décrivant, sur base des observations de terrain, s'il s'agit d'un phénomène de débordement des rivières ou d'un ruissellement des eaux des campagnes.

Ce rapport est envoyé au Gouverneur de la Province du Brabant wallon ainsi qu'à l'Unité d'Hydraulique Agricole de la Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux de et à l'Unité du Génie Rural de l'UCL.

14.1. Bassins d'orage : création & aménagement

A La Bruyère

Dans le cadre de la Semaine de l'arbre 1999, la Région wallonne a octroyé à la commune de Beauvechain une subvention de 1.115,52 € pour la plantation d'arbustes afin de créer une haie vive devant le bassin, les plants sont en jauge. La plantation a été retardée, la Province du Brabant wallon devrait placer une clôture ceinturant le bassin.

La clôture et la plantation de la haie devraient être réalisées en 2002.

A Nodebais

Le permis de bâtir pour la construction du bassin d'orage de Nodebais a été délivré à la Province du Brabant wallon par Monsieur le Fonctionnaire délégué de l'Inspection Générale de l'Aménagement du Territoire pour le Brabant wallon en date du 25 septembre 1997.

Les travaux ont débuté le 6 avril 1998 et ont été finalisés fin juin 1998.



Outre la retenue d'eau, un des buts du site est de garder un aspect naturel. Pour ce faire, des rhizomes de Phragmites, Rubaniers et Iris ont été prélevés au même endroit avant le début des travaux. Ils ont été replantés à la fin de l'été 1998.

Dans le courant du mois de janvier 2002, les éco-cantonniers provinciaux ont coupé les saules du bassin d'orage suite au rapport sur le suivi de l'avifaune comme bio-indicateur.

Le Petit Jean à Beauvechain/Tourinnes-la-Grosse

Le permis d'urbanisme a été délivré le 22 février 2000 et les travaux ont été terminés en 2001. Ces travaux ont été partiellement réalisés par le Génie du Ministère de la Défense.

Dans le cadre de la Semaine de l'arbre 2001, la Région wallonne, en date du 12 décembre 2001, a octroyé une subvention de 1.115,52 € pour la plantation d'arbustes et d'un semis de plantes sauvages afin d'aménager le site et l'intégrer dans le maillage écologique communal.

La plantation sera réalisée en 2002.

Les Forges à Hamme-Mille

Le permis d'urbanisme pour la construction du bassin d'orage des Forges a été délivré à la Province du Brabant wallon par Monsieur le Fonctionnaire délégué de l'Inspection Générale de l'Aménagement du Territoire pour le Brabant wallon, en date du 29 décembre 2000.

Un permis d'urbanisme complémentaire a également été délivré le 7 août 2001, pour la construction d'un ouvrage d'art sur le lit de "La Néthen" à la rue Les Claines à Hamme-Mille, afin de désenclaver certaines parcelles privées.

Le projet d'aménagement du bassin d'orage "Les Forges" sur la Néthen est estimé à un montant de 16.200.000 BEF (401.588 €).

La promesse de principe des subsides pour la réalisation des travaux a été signée le 28 juillet 2001 par Monsieur José HAPPART, Ministre wallon de l'Agriculture et de la Ruralité.

Le Ministre José HAPPART, par une lettre entrée à l'administration communale le 13 février 2002, nous a informés qu'il venait de signer la promesse ferme de subsides pour un montant de 251.091,78 euros afin de réaliser les travaux.

14.2. Prairie inondable à Tourinnes-la-Grosse à la croisée du Mille et de la Néthen

Une prairie située à la croisée du Mille et de la Néthen pourrait servir de zone inondable en cas de crues.

Les contacts ont été établis par les autorités locales avec le propriétaire de ladite prairie; celui-ci a marqué son accord de principe.

Des précisions "techniques" sont souhaitées par le propriétaire des lieux.

Aussi, le Député permanent en charge de cette matière et les autorités locales négocient avec le propriétaire afin de pouvoir inonder ladite prairie et ainsi d'atténuer les effets des inondations.



14.3. Entretien régulier de nos cours d'eau

L'entretien régulier de nos cours d'eau fait l'objet d'une très grande vigilance tant des autorités locales que provinciales.

Le Service technique provincial de la Voirie et des Cours d'Eau non navigables organise une visite annuelle des cours d'eau et cette visite fait l'objet d'un rapport général; le Commissaire voyer de la Province du Brabant wallon, le surveillant des Travaux et l'échevin de l'Environnement de la commune de Beauvechain participent à cette visite annuelle des cours d'eau afin de faire un état des lieux et un suivi de l'état de nos cours d'eau et de remédier, s'il échet, aux problèmes rencontrés: lutte contre les inondations, aménagement des berges, lutte contre la pollution, etc.

De plus, chaque problème rencontré le long de nos cours d'eau fait l'objet d'une visite du Commissaire voyer afin de faire le constat dudit problème et de dégager au plus vite la meilleure solution.

15. Formation d'éco-cantonniers communaux

L'entretien des cours d'eau relève de la compétence de la Province du Brabant wallon; toutefois les autorités locales ont estimé qu'une formation d'éco-cantonniers serait dispensée à quatre ouvriers communaux en 2002.

16. Animation dans les écoles

Des animations sont organisées en fonction des projets pédagogiques des classes.

Ainsi en 2001, en plus des promenades de découverte du patrimoine naturel, des actions tel l'élevage de larves de coccinelles comme insecticide biologique ont été organisées.

Actuellement seules les écoles communales ont formulé la demande d'une animation "environnementale".

17. Concours de dessin dans les écoles

En 2000, le concours de dessin "La Nature dans ma commune en l'an 2000" fut un grand succès, pas moins de 400 enfants des écoles de l'entité ont participé au concours (école Caritas, école communale de La Bruyère et Tourinnes-la-Grosse, école de la Communauté française).

Les sponsors ont également répondu de façon extrêmement positive, près de 2.000 lots ont été donnés. La rédaction du journal Spirou, la LRBPO et la Province du Brabant wallon ont été remerciées pour leur participation au concours.

Suite au succès du concours "2000", le Collège des bourgmestre et échevins a décidé de réitérer l'événement sous forme de biennale.

Cette année 2002, le concours aura pour thème "Moi et la Nature".



Plusieurs sponsors ont déjà répondu favorablement à l'appel lancé pour le concours 2002 (Ed. Dupuis, Ed. Nauwelaerts, la LRBPO, la Province du Brabant wallon et le WWF).

18. Participation à la journée "Place aux Enfants"

Chaque année, lors de la journée "Place aux Enfants", une attention particulière est réservée aux enfants de nos villages afin de les sensibiliser et de leur faire découvrir l'agriculture et le patrimoine naturel :

- portes ouvertes dans les fermes;
- démonstration de la technique du suivi des oiseaux par la méthode du baguage;
- etc.

Cette action devrait être réitérée en 2002.

19. Action "Mésange & Caméra"

Afin de conscientiser le public au PCDN, une caméra infrarouge a été placée dans un nichoir dans le jardin de la maison communale. Le moniteur, placé dans la maison communale, relatait en direct le nourrissage des poussins. De part et d'autre du moniteur se trouvaient des documents d'information sur le PCDN.

Cette action, didactique et démonstrative, a connu un grand succès (avril et mai 2001).

20. Opération "Combles & Clochers"

Dès 1996, la commune de Beauvechain s'est engagée à participer à l'opération pilote relative à la proposition d'aménagement des combles et clochers favorables à la vie sauvage. Cette opération a été lancée par la Région wallonne dans le cadre de l'Année Européenne de la Conservation de la Nature.

Rétroactes de l'opération "Combles & Clochers" à Beauvechain

- Le Collège des bourgmestre et échevins a décidé en date du 25 mars 1996 d'approuver le texte de la convention de collaboration établi par le Ministère de la Région wallonne visant à prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'aménager ou de protéger les combles et les clochers en tant que gîtes potentiels de reproduction des chauves-souris, de la chouette effraie ou d'autres animaux visés par l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 30 mars 1983 relatif à la protection de certaines espèces d'animaux vertébrés vivant à l'état sauvage ainsi que par la législation relative à la protection des oiseaux (arrêté de l'Exécutif régional wallon du 14 juillet 1994).
- Ladite convention a été soumise à l'approbation des Conseils de Fabriques des églises Saint-Sulpice de Beauvechain, Sainte-Waudru de Nodebais et Saint-Martin de Tourinnes-la-Grosse, propriétaires des bâtiments. Elle a été contresignée pour accord par les représentants des Fabriques d'églises de Beauvechain et de Nodebais. Le Conseil de la Fabrique d'église Saint-Martin de Tourinnes-la-Grosse a marqué son



accord de principe sur tout aménagement favorisant le développement d'une certaine vie sauvage, sous réserve d'un accès restrictif du public aux combles et clochers.

- Le 16 septembre 1996, l'état des lieux et des devis relatifs au projet d'aménagement des clochers des églises de l'entité sont établis par le Centre de Recherche Chiroptérologique.
- En date du 17 mars 1997, le Collège des bourgmestre et échevins a approuvé les propositions d'aménagement des combles et clochers et les devis y afférents pour les églises Saint-Amand de Hamme-Mille, Saint-Joseph de La Bruyère, Saint-Roch de L'Ecluse, Saint-Sulpice de Beauvechain et Sainte-Waudru de Nodebais; il a également approuvé les propositions d'aménagement des combles et clochers et les devis y afférents pour l'église Saint-Martin de Tourinnes-la-Grosse, sous réserve qu'il soit tenu compte des remarques émises par le Conseil de la Fabrique d'église.
- Le Ministère de la Région Wallonne, DGRNE, a marqué son accord de principe sur la réalisation du projet d'aménagement des combles et clochers, excepté en ce qui concerne l'église Saint-Martin de Tourinnes-la-Grosse; de plus, l'Arrêté du 8 juillet 1997 fixe le montant de la subvention à 1.547,75 €.
- Des devis ont été demandés pour les aménagements à réaliser dans les combles et clochers des églises de Hamme-Mille, La Bruyère et Beauvechain. Deux entreprises ont transmis des devis pour les aménagements à exécuter aux clochers susvisés; devis dont le total général dépasse 1.000.000 BEF (24.789 €). Le Ministère de la Région wallonne, DGRNE, a été consulté afin de comprendre la différence entre les estimations du Centre de Recherche Chiroptérologique et les devis établis par les entreprises consultées.
- Toutefois, des aménagements ont été réalisés dans les combles et le clocher des églises Saint-Roch à L'Ecluse, Saint-Sulpice à Beauvechain et Saint-Amand à Hamme-Mille lors des travaux de réfection de toiture.
- Le 21 septembre 1999, une réunion a eu lieu en présence de toutes les parties, Région wallonne, Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux et la Commune, afin d'analyser les travaux déjà effectués et d'inventorier les travaux à réaliser; dans les églises aménagées, des présences de chiroptères ont été notées ainsi que la présence de traces fraîches de Chouette effraie qui ont été observées à l'Eglise Saint-Roch de L'Ecluse.

20.1. A l'église de Beauvechain

A l'église de Beauvechain comme pour les autres églises, un état des lieux annuel de l'opération "Combles & Clochers" est effectué par le Service Travaux de la commune et le Conseiller en Environnement.

20.2. A l'église de L'Ecluse

Lors des travaux de réfection de la toiture de l'église de L'Ecluse, le clocher a été aménagé d'une zone réservée aux Chauves-souris et d'une zone réservée aux Chouettes effraies.

Lors de l'état des lieux des différents combles et clochers de nos églises effectué au mois de septembre 1999, en présence de Monsieur WYNS, LRBPO, et de Monsieur FAIRON, Région wallonne, IRScNB, il a été constaté à l'église de L'Ecluse que les grillages des trous de boulins n'avaient pas été remis, ce qui a eu pour conséquence la réimplantation de



pigeons domestiques dans l'église. Afin de remédier à ce problème, les grillages ont été remis lors de l'hiver 1999-2000.

Par ailleurs, un inventaire des Chouettes chevêches (mâles chanteurs) a été réalisé fin mars 2000. 19 mâles chanteurs ont été repérés et les habitats qu'ils fréquentent sont situés à proximité de bâtiments entourés de prairies et de vieux arbres. Après un inventaire des sites potentiels pouvant abriter les Chouettes, 7 nichoirs pourraient être placés de façon judicieuse en fonction des sites ne possédant pas de cavités pour les oiseaux.

20.3. A l'église de Hamme-Mille

L'opération "Combles & Clochers" à l'église d'Hamme-Mille a été réalisée lors de la réfection du toit et du clocher de l'église en 1997.

Toutefois, en 2001, les trous de boulins ont dû être aménagés par les ouvriers communaux de façon à supprimer l'entrée de branchages et de végétation amenés par les choucas, tout en leur laissant la possibilité de nicher.

20.4. A l'église de Nodebais

Des chiroptères seront installées dans les combles au moment de la réfection du toit, celle-ci est prévue dans le courant de l'année 2002.

21. Adhésion au "Manifeste belge de l'Eau"

Le Ministre wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement, Monsieur Michel FORET et le Ministre wallon des Affaires intérieures et de la Fonction publique, Monsieur Charles MICHEL, dans une lettre signée conjointement, ont suggéré au Conseil communal d'adhérer au Manifeste belge de l'Eau.

Aussi, le Conseil communal en sa séance du 7 janvier 2002 a décidé à l'unanimité d'adhérer au "Manifeste belge de l'Eau".

Le Manifeste international de l'Eau s'articule autour de quatre idées:

- l'eau doit être considérée comme un bien commun de l'humanité;
- l'accès à l'eau est un droit humain, individuel et collectif imprescriptible et inaliénable;
- le financement des coûts nécessaires pour l'accès à tous à une quantité et qualité suffisantes d'eau doit être de la responsabilité de la collectivité;
- la gestion de l'eau est l'affaire des citoyens.

Le Manifeste belge de l'Eau s'articule autour de neuf priorités:

- l'eau est un bien commun;
- une prise en charge collective du coût de l'accès à l'eau pour tout citoyen;
- une gestion démocratique de l'eau;
- partager l'information sur l'eau;
- améliorer l'état des ressources en eau;
- pour une politique de prévention;
- pour une citoyenneté de l'eau;
- revaloriser l'eau du robinet;



- davantage de solidarité mondiale autour de l'eau.

22. Gestion des déchets & Participation citoyenne

La prévention et la gestion des déchets sont l'affaire de tous et constituent un défi important. En cette matière comme en d'autres, il s'imposait que chacun adopte une attitude responsable.

Les autorités locales n'ont cessé de promouvoir la prévention et la collecte sélective des déchets.

C'est parce que nous empruntons la terre à nos enfants et que le but du développement durable est de la leur conserver dans toute son intégralité que les actions suivantes ont déjà été menées:

- accentuation des collectes sélectives (déchets ménagers, plastiques, papier et verres);
- multiplication des sites à bulles à verres et à huiles;
- mise à disposition du parc à conteneurs de "La Chise";
- brochures et réunions d'information;
- et actions comme:
 - collecte des bâches agricoles; depuis 1999, cette collecte est réalisée une à deux fois par an;
 - invitation de toute la population à une conférence le 14 juin 2000 sur le thème du compostage;
 - formation d'ouvriers communaux aux techniques de compostage en janvier 2000;
 - élaboration et diffusion de brochures didactiques et informatives sur la gestion des déchets et l'éco-consommation en 1998 et 2000;
 - information sur le tri sélectif et sur la composition des sacs ménagers et PMC à Beauvechain et présentation des résultats comparatifs entre les années 1995 et 2000; information diffusée en mars 2001;
 - animation dans les écoles sur le cycle des déchets en 2000-2001.

Des collectes sélectives de médicaments périmés, de bâches agricoles, de contenants phyto-pharmaceutiques et de piles usagées ont également été organisées ou promotionnées.

La politique de récolte sélective par sac dédié a indiscutablement porté ses fruits en ce qui concerne les déchets ménagers puisque la récolte mensuelle qui était de quelque 170 tonnes pour l'année 1998 est tombée à 80 tonnes pour l'année 2001.

Avec ces tonnages, nous nous situons dans la moyenne basse des pollueurs.

En cette année 2002, la Province du Brabant wallon en collaboration avec l'asbl Espace Environnement organise une campagne ayant pour thème l'éco-consommation et intitulée "*Je choisis mieux pour jeter peu*".

La commune de Beauvechain collaborera à cette campagne en organisant une exposition de sensibilisation de la population au mois de septembre 2002 pendant les fêtes de Wallonie.



23. Agriculture & Collectes de bâches agricoles

Dans le cadre de l'esprit des objectifs et des principes généraux poursuivis dans le Plan d'Environnement pour le Développement Durable en Région wallonne et dans le cadre plus particulier de la gestion et des collectes sélectives des déchets, une collecte des bâches agricoles sera organisée en 2002.

Il est rappeler que notre commune organise, en collaboration avec l'IBW, la collecte des bâches agricoles depuis 1999.

Cette opération de collectes des bâches agricoles est menée, depuis 1999, à raison d'une à deux collectes par an.

24. Agriculture & Mesures agri-environnementales

Les mesures agri-environnementales sont proposées depuis 1994 aux agriculteurs de la Région wallonne.

Elles ont pour objectif de promouvoir des méthodes de production agricole compatibles avec la protection de l'environnement et l'entretien de l'espace naturel.

10% des agriculteurs de la commune participent aux mesures agri-environnementales.

Actuellement, sont concernés sur le territoire communal pas moins de 3,4 hectares de tournières enherbées, 1.322 mètres de haies et 36 hectares de couverture du sol pendant l'interculture.

Ces mesures agri-environnementales ont connu une révision le 13 décembre 2000.

Aussi, les autorités locales ont sollicité le Laboratoire d'Ecologie des Prairies de l'UCL afin d'expliquer et de promouvoir auprès des agriculteurs de notre commune les mesures agri-environnementales sur la zone des Sables Bruxelliens.

Une réunion aura lieu le vendredi 8 mars 2002 à 20 heures à la maison communale.

25. Création d'un verger de variétés anciennes à la rue de la Cure

La plantation d'un verger pourrait être envisagée à l'arrière de la maison communale; un avant-projet a été élaboré.

Ce verger aurait comme particularité d'être constitué de variétés anciennes et locales dont les greffons de base seraient issus de nos villages.

26. Elaboration de promenades dans nos villages

Les itinéraires des promenades sont déterminés et testés.



Le tracé des promenades a été adapté en fonction des remarques émises lors des réunions du groupe de travail créé à ce sujet dans le cadre du PCDN.

Une brochure didactique sera éditée.

Cette brochure didactique comportera différents volets décrivant l'histoire locale, le cadre de vie et l'environnement.

27. Exposition annuelle

Pour mémoire, les thèmes suivants ont déjà fait l'objet d'une exposition annuelle:

- en 1999, "les zones humides en Région wallonne" et présentation du PCDN de Beauvechain;
- en 2000, "le monde à l'envers", exposition de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique sur les chauves-souris et présentation du suivi du PCDN.

En 2001 : "l'assainissement individuel en Région wallonne" et présentation du suivi du PCDN.

En projet pour l'année 2002 et en synergie avec la Province du Brabant wallon, une partie de l'exposition aura pour thème l'éco-consommation et plus particulièrement la gestion des déchets; un thème supplémentaire est en recherche auprès de la Région wallonne.

28. Sensibilisation et participation citoyennes

En 2001, les différentes actions répertoriées succinctement dans le présent rapport ont souvent fait l'objet d'une action de sensibilisation et de participation de nos concitoyens.

De plus, des communiqués de presse ont été rédigés et envoyés à divers médias:

- communiqué de presse du 2 mai 2001 : Mésange
- communiqué de presse du 10 août 2001: Fauchage tardif
- communiqué de presse du 1^{er} septembre 2001: Suivi de l'avifaune

Différentes actions de sensibilisation et de participation citoyennes seront à mettre en œuvre en cette année 2002, comme:

- réunions;
- exposition;
- distribution de toutes-boîtes;
- communiqués de presse;
- etc.

